

VILLE DE CARCASSONNE

N° 22334

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION STRUCTURE RÉCEPTEIVE PUIG AUBERT PÔLE EMPLOI *****

La Commune de Carcassonne met à la disposition de POLE EMPLOI, représentée par Madame Annie COMBES, la structure réceptive Puig Aubert située Avenue du Général Sarrail, 11000 CARCASSONNE.

La présente mise à disposition est consentie à titre précaire le 4 octobre 2022. Elle pourra être renouvelée par autorisation expresse de la Ville par avenant sur demande de l'utilisateur.

La mise à disposition est consentie selon les tarifs adoptés par l'assemblée délibérante de la Ville.

Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques inhérents à une occupation temporaire d'un équipement municipal.

Une convention entre la Commune et l'Association a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 29 septembre 2022

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20220929-5256-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Affichage : 14/10/2022